



CONSEIL COMMUNAL DE GINGINS

Séance du 7 avril 2022

PROCÈS-VERBAL N° 4

PRÉSIDENT	M. Cédric Gorgerat
CONSEILLERS PRÉSENTS	32 présents, 7 excusés, 1 arrivée tardive
MAJORITÉ ABSOLUE	17
CONSEILLERS EXCUSÉS	MM. Gianluca Allaria, André Blecha, Vincenzo Ganci, José Lereuil, Alexandre Mestral et Mme Jessica Simhon. M. Christophe Chevalier s'est également excusé par courriel mais le bureau en a pris connaissance après la séance. M. Jonas Addor est arrivé tardivement et a assisté en qualité d'auditeur.
CONSEILLERS ABSENTS	-
MUNICIPALITÉ	M. Hans Brunner, Syndic Mmes Sandrine Kilchenmann, Charlotte Connell et Léia Eljamal Fehr MM. Denis Krebs, Anthony Hinder et Fabien Joly

1) ASSERMENTATION

Le Président procède à l'assermentation de M. Dirk Reinisch qui supplée à M. Olivier Thyssen. L'assemblée applaudit M. Reinisch après sa prestation de serment.

2) APPEL

La Secrétaire procède à l'appel et constate la présence de 32 Conseillers ; sept se sont excusés. M. Jonas Addor rejoint la séance à 18h50.

3) ORDRE DU JOUR

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

1. Assermentation
2. Appel
3. Ordre du jour
4. Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2021
5. Communications du Bureau
6. Communications de la Municipalité
7. Communications des délégués du Conseil communal aux Conseils intercommunaux :
 - Association intercommunale Asse et Boiron (AIAB)
 - Association intercommunale Enfance et Ecole (AEE)
 - Organisation Régionale de la Protection Civile (ORPC)
 - Région de Nyon
8. Election d'un scrutateur suppléant
9. Election d'un membre à la commission de gestion
10. Election d'un membre à la commission de recours en matière d'impôts communaux
11. Préavis municipal n° 11/2021
 - Règlement de police**
 - Rapport de la commission*
12. Préavis municipal n° 13/2022
 - Plan Directeur de Distribution des Eaux (PDDE) régional**
 - Nomination de la commission*
13. Préavis municipal n° 14/2022
 - Canalisations eaux claires et eaux usées – Travaux d'entretien – Secteur 1**
 - Rapport de la commission ad hoc*
14. Propositions individuelles et divers
15. Extrait des décisions

4) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 DÉCEMBRE 2021

Le Président passe en revue le procès-verbal, page par page.

Page 25 – **M. Johnny Bühler** précise qu'il n'était pas le président de la commission, mais le rapporteur.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité tel que modifié.

5) COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Président informe avoir participé, mi-janvier, à une formation organisée par la Préfecture, ouverte aux présidents et secrétaires des organes délibérants communaux et intercommunaux. Cette soirée a été fort intéressante et il propose de transmettre cette formation aux conseillers intéressés. L'invitation a été transmise dans les documents de ce soir et plusieurs personnes ont déjà répondu présent. N'hésitez pas à vous inscrire auprès de la Secrétaire.

Et cette fois, c'est la bonne... Le repas de fin d'année pourra se tenir ; nous sommes attendus aux environs de 20h30, mais que cela n'empêche personne de s'exprimer !

6) COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic informe l'assemblée que la Municipalité a signé une nouvelle convention avec TéléDôle, basée sur la décision du Conseil communal du 9 décembre dernier. Mais ce qui est le plus important, c'est que TéléDôle a bien respecté la première échéance et versé CHF 10'000.- le 31 mars, ce qui représente le premier paiement reçu de TéléDôle depuis 10 ans. Pourvu que ça continue....

Il enchaîne sur les droits de superficie qui occupent la Municipalité depuis plusieurs mois. La Municipalité a nommé, en décembre dernier, une commission extraparlamentaire afin de l'aider dans ses réflexions sur l'avenir des terrains en droit de superficie.

La Commune loue actuellement une soixantaine de parcelles, avant tout à des particuliers. Or, la Municipalité constate que le but de donner la possibilité de vivre dans un chalet ou une maison à un prix abordable est de plus en plus utilisé par les propriétaires des bâtiments pour vendre leur bien à des prix très élevés. Le dernier exemple est plus que parlant : la vente d'un chalet en droit de superficie proposée à CHF 1'980'000.- !

Considérant que la Commune a besoin de fonds pour améliorer son patrimoine financier, la Municipalité a donc pris les décisions suivantes :

- A) Les droits de superficie ne seront plus prolongés systématiquement. Chaque cas sera examiné. Les DDP qui ne sont pas habités ou qui sont loués ne seront plus prolongés. Les chalets seront achetés par la Commune et ensuite, mis en vente avec le terrain.
- B) La Municipalité envisage de faire une offre d'achat pour les terrains aux bénéficiaires des DDP.

Rassurez-vous, la Municipalité n'a pas l'intention d'expulser qui que ce soit ! Les montants qui pourront être encaissés seront versés dans un fonds destiné à améliorer le patrimoine financier communal. Bien entendu, toute transaction qui dépasserait un montant de CHF 100'000.- sera traitée via un préavis que le Conseil devra accepter.

M. Denis Krebs, Municipal, informe que le Conseil d'Etat a rejeté le recours déposé par suite du classement de référendum par la Municipalité en mai dernier. L'ultime délai étant dépassé, le projet du complexe sportif peut donc aller de l'avant.

Mme Léia Eljamal Fehr, Municipale, indique que la Municipalité a adhéré aux études du projet de la ligne de bus transversale du Pied du Jura, lancé par Région Nyon. La variante retenue pouvant être développée sera la ligne Crassier - Saint-George, passant par La Rippe, Chésereux, Gingins, Trélex, Genolier, Arzier, Bassins, Le Vaud, Marchissy, Longirod et Saint-George. Si tout va bien, le projet pourrait être mis en pratique à partir de 2024.

Pour la révision du plan d'affectation de Gingins, la DGTL (Direction générale du territoire et du logement) a rendu son avis en relation à l'examen préalable de notre plan, le vendredi 31 mars dernier. La commission extraparlamentaire sera prochainement convoquée afin de prendre connaissance de cet examen mais la Municipalité doit, en premier lieu, étudier cet avis dans le détail.

M. Fabien Joly, Municipal, fait part de la résiliation de la convention des ASP au 31 décembre 2022. En effet, depuis plusieurs mois et malgré des demandes maintes fois renouvelées, la Municipalité a constaté que les actions menées par les assistants de sécurité publique ne sont pas en adéquation avec les directives de la Municipalité, qui souhaite, avant tout, disposer d'un service de proximité, préventif et faisant preuve d'une capacité d'adaptation essentielle aux habitants de Gingins.

Mme Charlotte Connell, Municipale, présente un point de situation des infrastructures communales qui requièrent particulièrement l'attention de la Municipalité. Il y a la salle communale, le bâtiment postal, les abris PC, le complexe sportif, le parking et l'école. Sans surprise, la salle communale est la priorité. Après un bref historique du vénérable bâtiment, Mme Connell énumère les dépenses encourues ces dix dernières années, qui atteignent plus de CHF 400'000.-, et mentionne les dépenses à venir qui sont conséquentes.

De l'avis de la Municipalité, trois options sont possibles : l'attentisme, la rénovation au coup par coup, ou la réalisation d'un projet global incluant une nouvelle salle communale, un parking et l'utilisation du bâtiment postal.

Les défis sont à la hauteur des ambitions de la Municipalité : trouver le financement et convaincre le Conseil. Mais les opportunités sont également idéales en ce début de législature, avec une bonne planification et la perspective d'économies à long terme.

La Municipalité va donc définir les contours d'un projet et entamer les démarches pour trouver des pistes potentielles de financement, tout en informant régulièrement le Conseil de l'avancée de ses travaux.

M. Pierre Schaller, Conseiller, demande si la Municipalité peut déjà articuler un chiffre et si elle propose une salle de gym ou plutôt une salle polyvalente.

Mme Charlotte Connell, Municipale, répond que la tendance va plutôt vers une salle multifonction dont le coût n'a pas encore été évalué pour en articuler un montant. Les travaux de réflexion débutent et dès qu'il sera possible de donner plus de détails, le Conseil sera informé.

L'ordre du jour se poursuit et **Mme Connell** intervient un peu plus tard afin de présenter le décompte du préavis N° 32/20218 – Rénovation de La Croix-Blanche, oublié quelques minutes auparavant.

Elle remercie Mme Jessica Thyssen, Municipale ayant énormément travaillé sur ce projet, ainsi que M. Christian Pierrehumbert, technicien communal, qui s'est également beaucoup investi dans cette magnifique réalisation.

Le décompte ne suscite aucune remarque ou question.

7) COMMUNICATIONS DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL COMMUNAL AUX CONSEILS INTERCOMMUNAUX

Association intercommunale Asse et Boiron (AIAB)

M. Pierre Schaller, Délégué, informe qu'en préambule de la séance du Conseil intercommunal du 29 mars à Crassier, les délégués qui le souhaitent ont eu le privilège de visiter les infrastructures gérées par l'AIAB, une heure avant l'assemblée.

Il fait ensuite part de sa déception face à la participation des délégués de la Commune. Deux personnes sur quatre étaient absentes ! Il rappelle qu'il est nécessaire de faire appel à son suppléant en cas d'empêchement.

Le sujet principal de cette séance était l'adoption des comptes 2021. Sans vouloir entrer dans les détails, M. Schaller relève que les totaux égaux se montent à CHF 4'543'056.86 et que le montant des charges à répartir entre les communes est de CHF 3'580'775.

Les comptes ont été adoptés à l'unanimité.

Concernant le chauffage de la piscine, la consommation achetée à la commune de Chésereux se monte à CHF 113'466.- et l'électricité achetée à la Romande Energie à CHF 38'614.-

Les délégués ont reçu la promesse du CoDir qu'une étude allait être réalisée pour trouver une solution afin de diminuer ces frais, ce qui a déjà été suggéré à plusieurs reprises.

Pour information, la location des lignes d'eau par les sociétés extérieures s'est montée à CHF 176'414.

La fréquentation 2021 représente 21'043 entrées, contre 87'061 en 2017, qui est l'année de référence. Allez-y donc et profitez de piquer une tête à Chésereux !

Enfin, autre information, la magnifique salle de gym et les installations de sport extérieures sont à disposition des sociétés et des habitants des communes membres, profitez-en !

Association intercommunale Enfance et École (AEE)

Mme Leah Halpren, Déléguée, indique qu'en séance du 25 janvier dernier, le Conseil intercommunal a accepté un préavis destiné à créer un service de Ressources humaines, par l'engagement d'un responsable RH, l'achat d'un programme informatique et l'extension du mandat de la fiduciaire.

Le budget de création est de CHF 17'300.- et le budget de fonctionnement de CHF 131'700.

Mme Sandrine Kilchenmann, Municipale, ajoute que l'AEE a engagé une responsable RH dès le 1^{er} avril à 80% qui est une habitante de Gingins. Elle aussi rebondit sur les dires de Pierre Schaller : c'est important que les délégués se rendent aux séances.

Le Président rappelle également que si un délégué ne peut pas se rendre à une séance, il doit faire appel à son suppléant.

Organisation Régionale de la Protection Civile (ORPC)

M. Michael Bumm, Délégué, revient sur l'assemblée du 30 mars à Gland où les comptes 2021 ont été acceptés à une grande majorité. Les charges représentent CHF 20.- par habitant, ce qui est un peu moins élevé qu'en 2020.

Une discussion a eu lieu afin de demander des clarifications sur un montant de CHF 970'000.- réaffecté dans le bâtiment du CEP à Prangins et qui ne faisait pas partie du préavis.

Un nouveau commandant, M. Laurent Sunier, est entré en fonction le 1^{er} janvier 2022 mais a déjà quitté son poste pour reprendre le commandement de l'ORPC de Morges. Le Comité de direction s'est d'ores et déjà mis à la recherche de son successeur. M. Sunier a cependant effectué un travail très efficace durant ces quelques mois, en aménageant, entre autres, un centre d'accueil de réfugiés ukrainiens à Gland, dans les anciens locaux du WWF.

Région de Nyon

M. Cédric Gorgerat, Délégué, fait le bilan des deux dernières séances du Conseil intercommunal qui se sont tenues le 15 décembre et le 10 mars derniers. En fin d'année, un préavis traitant des indemnités du président et de la secrétaire, des membres des commissions et des membres du Comité de direction a également traité des indemnités des délégués. Or, le Codir a décidé de ne pas proposer d'indemnisation des délégués, considérant que c'était le rôle des communes de statuer sur la question des jetons de présences. Cette décision répondait à la motion déposée par M. Gorgerat.

Par ailleurs, le budget 2022, la participation au réaménagement de la jonction autoroutière de Rolle et la demande de crédit pour soutenir les activités du Casino Théâtre de Rolle ont été acceptés.

En mars, le Conseil a accepté le deuxième programme de développement touristique et autorisé le placement des fonds de la trésorerie.

Dans les actions et avantages loisirs, sachez que si vous allez vous faire une toile au cinéma Capitole de Nyon à vélo ou en bus, l'entrée est gratuite ; quant à Visions du Réel, le festival vous accueillera à moitié prix. Le plan des réseaux de transports publics est disponible auprès des communes et de Région de Nyon.

Enfin, dans le but d'impliquer et de sensibiliser les habitants du Grand Genève aux enjeux liés à la transition énergétique, les communes sont invitées à proposer une animation dans le cadre du volet OFF des Assises européennes.

Pour conclure, M. Gorgerat rappelle que tous les documents du Conseil intercommunal de Région de Nyon sont en ligne et l'actualité de Région de Nyon se suit via les réseaux sociaux.

M. Pierre Schaller, Conseiller, demande où en est le projet d'amélioration de la route des Fléchères et la réalisation d'une 3^{ème} voie pour les bus.

M. Cédric Gorgerat, Délégué, répond que le crédit a bien été accepté mais qu'il n'y a pas plus d'informations. Il se renseignera.

8) ÉLECTION D'UN SCRUTATEUR SUPPLÉANT

Pour donner suite à la démission de M. Olivier Thyssen, trois mandats sont à repourvoir au sein du Conseil communal.

Le Président informe que le Bureau du Conseil a reçu la candidature de Mme Nancy Induni en qualité de scrutatrice suppléante et demande si d'autres personnes sont intéressées, ce n'est pas le cas.

Nancy Induni est élue sous les applaudissements.

9) ÉLECTION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION DE GESTION

Le Bureau a également reçu une candidature, celle de M. José Lereuil. **Le Président** demande s'il y a d'autres propositions, ce n'est pas le cas.

José Lereuil est élu par applaudissements.

10) ÉLECTION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION DE RECOURS EN MATIÈRE D'IMPÔTS COMMUNAUX

Cette commission permanente est nommée pour la durée de la législature. Elle est composée de Jessica Simhon, Valéry Babey, Michael Bumm et Pierre Schaller. **Le Président** attend des propositions.

Sylvain Liaudat est élu par applaudissements.

11) PRÉAVIS MUNICIPAL N° 11/2021

RÈGLEMENT DE POLICE

M. Jérôme Grémy, Conseiller, donne lecture du rapport de la commission qui comporte deux amendements et un vœu : que la Municipalité se positionne sur la délégation de compétences.

1^{er} amendement

Art. 89 -> ajouter un alinéa 4 stipulant : La législation et la réglementation fédérales et cantonales sont réservées.

2^{ème} amendement

Art. 93 -> ajouter le 31 décembre dans les dates des manifestations particulières.

Le Président donne la parole à la Municipalité.

Le Syndic remercie la commission et la secrétaire qui ont fait un énorme travail après le refus de juin dernier. Le règlement semble parfait avec les deux amendements que la Municipalité approuve.

La Municipalité n'a pas réellement besoin de prendre position sur la délégation de compétences qui font partie de ses droits garantis par la Loi sur les communes. Par ailleurs, le Conseil a pu constater, ce soir, que la Municipalité a tendance à garder ses compétences plutôt qu'à les déléguer....

Le règlement de police est passé en revue page par page mais ne fait l'objet d'aucune remarque ou commentaire.

Le Président soumet au vote le 1^{er} amendement qui est accepté par 28 OUI et 3 abstentions.

Le second amendement est accepté à l'unanimité.

Résultat :

Au vote, le préavis amendé est accepté par 30 OUI et 1 abstention.

Le Règlement entrera en vigueur après son approbation par le Conseil d'Etat.

12) PRÉAVIS MUNICIPAL N°13/2022

PLAN DIRECTEUR DE DISTRIBUTION DES EAUX (PDDE) RÉGIONAL

Avant d'ouvrir la discussion, **le Président** demande si la Municipalité souhaite s'exprimer.

M. Denis Krebs, Municipal, signale que le tableau du bas de la page 11 peut prêter à confusion. En effet, si l'on calcule les montants de la répartition avec et sans PDDE régional, les totaux sont incorrects. La raison est l'absence de subventions supplémentaires qui ne figurent pas dans le tableau car non déterminées à ce jour. Par ailleurs, deux montants relatifs au réservoir des Crues concernent le SIECGE et les SI de Nyon.

M. Pierre Schaller, Conseiller, veut être certain d'avoir bien compris. Est-ce que l'on demande CHF 148'000.- pour une étude ? Il en reste pantois ! Il a également une question qui consiste à savoir ce qu'il va se passer avec la SAPAN si l'on fusionne notre système d'alimentation en eau.

M. Denis Krebs, Municipal, répond que les engagements avec la SAPAN ne changeront pas ; Gingins en aura toujours besoin, car la SAPAN fournit l'eau traitée du lac.

M. Pierre Schaller, Conseiller, souhaite savoir si les autres communes ont également souscrit à la SAPAN.

M. Denis Krebs, Municipal, répond négativement. Gingins ne fera pas bénéficier les autres communes des eaux qu'elle pompe à la SAPAN.

M. Pierre Schaller, Conseiller, est sceptique et pense que l'eau sera stockée dans un réservoir aux frais de Gingins.

M. William Bally, Conseiller, est étonné de voir combien les communes voisines s'intéressent à l'eau de Gingins et pense que leur intérêt est évident. En revanche, quand il s'agit de demander de l'aide pour le complexe sportif, il n'y a plus personne... M. Bally souhaite savoir si Gingins sera toujours maître de l'eau de Gingins et comment le partage sera effectué. Faudra-t-il une nouvelle société ?

M. Denis Krebs, Municipal, répond que toutes les eaux de Gingins et de Chésérèx seront décomptées mais resteront à Gingins et à Chésérèx. Il sera même possible de redistribuer l'eau de Gingins, à un prix plus élevé que ce qui est aujourd'hui facturé à la SAPAN.

M. William Bally, Conseiller, demande qui fixera le prix de l'eau et s'il faudra créer un DDP pour la construction du réservoir.

M. Denis Krebs, Municipal, confirme qu'il y aura bien un droit de superficie.

M. William Bally, Conseiller, constate que c'est bien ce qu'il pensait ; quand cela coûte, personne n'est là, mais quand il faut profiter, là, les communes sont présentes...

Mme Elaine Walsh, Conseillère, demande si l'eau descendante sera traitée et s'il est prévu que l'eau de pluie soit collectée sur les bâtiments communaux.

M. Denis Krebs, Municipal, répond que l'eau ne sera pas traitée ; quant à la récupération de l'eau de pluie, ce n'est pas l'objet du préavis qui traite de la distribution de l'eau.

M. William Bally, Conseiller, relève encore qu'il est prévu de distribuer des pommes de douche et des robinets... Ce qui tourne au ridicule ! Est-ce qu'une pomme de douche est aussi prévue pour l'arrosage des terrains de sport ? De quelles économies parle-t-on vraiment ?

M. Valéry Babey, Conseiller, n'est pas sûr d'avoir tout compris mais il souhaite savoir si, à terme, il y aura une association entre les SI de Nyon, le SIECGE et Gingins et à qui appartiendra alors les infrastructures.

M. Denis Krebs, Municipal, acquiesce mais pour l'instant, c'est de la musique d'avenir, il n'y a pas de statuts et il y a trois options qui restent à définir.

M. Valéry Babey, Conseiller, estime qu'il n'est pas possible de se faire une opinion sur la base de ce préavis et demande si la Municipalité n'est pas en mesure de présenter un préavis contenant les tenants et aboutissants.

M. Denis Krebs, Municipal, répond que la Municipalité est convaincue de l'importance d'une étude qui mènera à la réalisation du PDDE.

M. Jean-Luc Baldy, Conseiller, a constaté que les honoraires mentionnés concernent l'étude et la direction des travaux. Le montant est assez élevé mais il couvre les deux volets. Il souhaite également savoir en quoi consiste le mandat MCR télégestion.

M. Denis Krebs, Municipal, prend note de cette question qui sera discutée avec la commission.

M. Michel Zryd, Conseiller, pense effectivement que c'est un préavis compliqué et demande si M. Guebey sera approché pour avoir des explications complémentaires et nécessaires.

(ndlr : M. Guebey était à la tête des SI de Nyon)

M. Denis Krebs, Municipal, confirme la disponibilité de M. Guebey.

M. Pierre Schaller, Conseiller, n'en démord pas : un tel montant pour une étude, c'est stupide ! Du reste, depuis ces dix dernières années, rien n'a été entrepris pour nettoyer les captages. On aurait donc plus d'eau si ces captages avaient été entretenus correctement.

M. Denis Krebs, Municipal, réplique que les captages sont entretenus, pas plus tard qu'en 2021 pour la dernière fois.

M. Adji Rexhaj, en sa qualité d'employé communal et présent en tant qu'huissier du Conseil, ajoute que le réseau supérieur a été complètement nettoyé l'année dernière ; les deux autres réseaux ont été rincés car ils ne nécessitaient pas d'entretien autre qu'un nettoyage.

La parole n'est plus demandée, **le Président** clôt la discussion et demande si des Conseillers sont intéressés à entrer dans la commission chargée de l'étude de ce préavis.

Plusieurs candidats sont proposés, et après une élection à bulletin secret, la commission est composée de Serge Bally, Michel Zryd, Valéry Babey, Jean-Luc Baldy et Pierre Schaller.

13) PRÉAVIS MUNICIPAL N°14/2022

CANALISATIONS EAUX CLAIRES ET EAUX USÉES Travaux d'entretien – Secteur 1

Le Président informe l'assemblée que la commission, composée de MM. Didier Joray, Daniel Zryd, Gianluca Allaria, Sébastien Rigamonti et Sylvain Liaudat a été nommée par le Bureau, à la demande la Municipalité.

Considérant que MM. Joray et Zryd ne peuvent officier en qualité de scrutateurs lors de la votation, ils sont priés de laisser leur place à leurs suppléants.

M. Didier Joray, Conseiller, donne lecture du rapport de la commission.

Le Président ouvre la discussion mais la parole n'est pas demandée ; il soumet alors le préavis au vote.

Résultat :

Le préavis est accepté à l'unanimité et tel que présenté.

Le Conseil octroie ainsi un crédit extrabudgétaire de CHF 73'500.-, à prélever selon les modalités indiquées dans les conclusions du préavis.

14) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

Le Président donne la parole à qui veut la prendre :

M. Pierre-Yves Revaz, Conseiller, a pris connaissance d'une carte interactive qui présente la disponibilité des places dans les abris de protection civile et a constaté que Gingins ne peut accueillir que 79% des habitants. Ramenés à la population, ce sont 269 personnes qui n'ont pas de place attribuée. Il demande comment la Municipalité va résoudre cette équation.

Le Syndic répond que ce n'est pas la Municipalité mais la protection civile qui gère les abris. En cas d'alerte, c'est donc la PC qui informera la population du lieu où elle doit se rendre. Parallèlement à ça, il rappelle que la Commune dispose d'un montant d'environ CHF 350'000.- destiné à la construction d'abris, mais cela ne suffit évidemment pas. Par ailleurs, durant les soixante dernières années, personne ne parlait de place dans un abri, mais plutôt de la manière de contourner l'obligation d'en construire. Malheureusement, la situation a aujourd'hui changé.

M. William Bally, Conseiller, suggère d'utiliser le carnotzet communal ; il y aura sûrement des volontaires. *(Ndlr. rires dans la salle)*

M. Michel Zryd, Conseiller, revient sur l'absence de certains délégués aux différentes séances des Conseils intercommunaux. C'est important que la Commune soit représentée à chacune de ces séances. En cas d'absence, le délégué doit solliciter son suppléant.

M. Serge Bally, Conseiller, pensait que seules les conclusions des rapports devaient être lues mais ce soir, il est content que les rapports aient été lus dans leur intégralité (Art. 56, alinéa 4) du Règlement du Conseil communal).

M. Pierre-Yves Revaz, Conseiller, répond que le rapporteur peut proposer de ne lire que la conclusion mais ce n'est pas une obligation. On peut très bien demander une lecture complète.

M. Jean-Luc Baldy, Conseiller, se renseigne sur les coupes d'arbres effectuées par les bûcherons aux alentours de la Florettaz, sans doute sur le territoire de Chésereux. Il demande à qui il doit s'adresser pour obtenir des informations.

M. Fabien Joly, Municipal, ne connaît pas les raisons exactes de ces coupes, mais répond que chaque arbre abattu dans une forêt doit être replanté.

M. Pierre Schaller, Conseiller, demande des nouvelles du projet de groupement forestier.

M. Fabien Joly, Municipal, répond qu'une séance a eu lieu la semaine passée. Vingt communes étaient présentes dont dix intéressées à faire partie du comité de pilotage. De plus amples informations seront données en temps voulu et un préavis sera prochainement présenté.

La parole n'est plus demandée, **le Président** clôt les échanges.

15) EXTRAIT DES DÉCISIONS

La parole est donnée à la **Secrétaire** pour la lecture de l'extrait des décisions.

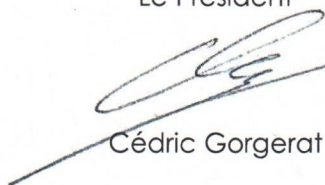
Le Président souhaite un bon retour aux Conseillers qui ne viennent pas au souper et clôt l'assemblée à 20h15.

PROCHAINE SÉANCE

MERCREDI 22 JUIN 2022

Au nom du Bureau du Conseil communal

Le Président


Cédric Gorgerat



La Secrétaire


Nathalie Haab